

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| En un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| En un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|-------------------------|----|
| Annonces, la ligne..... | 20 |
| Réclames, —..... | 30 |
| Faits divers —..... | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 NOVEMBRE

INFORMATIONS

On sait que Monsieur le Comte de Paris a manifesté l'intention de consacrer à une bonne œuvre toute la fortune que feu le marquis de Saint-Astier lui a léguée par testament.

Nous apprenons que M. le Comte de Paris s'est décidé pour la fondation d'une école libre d'agriculture. Le château des Bories va être très prochainement aménagé en vue de sa nouvelle destination, et les vastes métairies qui l'entourent serviront de champs d'expériences aux élèves.

Des bourses, dont le nombre correspondra au revenu total des biens légués à M. le Comte de Paris, seront créées ; elles s'obtiendront par voie de concours.

Les élèves des écoles religieuses aussi bien que des écoles laïques seront admis indifféremment à concourir. Pour leur conférer les bourses disponibles, il ne sera tenu compte que du mérite de leurs compositions.

Un conseil d'administration choisi par M. le Comte de Paris aura la gestion complète de tous les intérêts de cette belle fondation.

(Figaro.)

M^r GOUTHE-SOULARD A PARIS

M^r l'archevêque d'Aix est arrivé à Paris hier matin à six heures. Il s'est rendu de suite à l'archevêché, où il est, comme on sait, l'hôte du cardinal Richard.

Plusieurs journaux avaient annoncé que le premier président ne dirigerait pas les débats. Nous pouvons affirmer que M. Périvier présidera demain mardi l'audience de la première chambre.

M. Périvier a passé avant-hier une partie de l'après-midi au Palais de Justice afin de pren-

dre toutes les dispositions d'ordre intérieur, car on s'attend, pour demain, à une influence considérable de personnes désireuses de saluer M^r l'archevêque d'Aix et lui prouver que toutes les sympathies sont avec lui.

Ajoutons que l'on vient de distribuer aux juges les conclusions prises par le procureur général, Quesnay de Beaurepaire, contre M^r Gouthé-Soulard.

M. Lafargue a montré samedi dans les couloirs une lettre du consul de France à Cuba, certifiant qu'il est né de parents français et qu'il a été déclaré comme tel au consulat.

Voilà donc la campagne des opportunistes terminée par un avortement.

D'après les renseignements fournis par M. Lafargue, aux prochaines élections municipales, Culine obtiendra une majorité énorme et sera ensuite élu maire de Fourmies à l'unanimité.

LES GRÈVES

Le comité des houillères du Pas-de-Calais et la Compagnie de Lens ont déclaré accepter la proposition d'arbitrage et les arbitres désignés par le gouvernement.

La grève paraît, cependant, devoir se prolonger. A Beauvin, les ouvriers grévistes ont donné mandat aux délégués qui se rendent aujourd'hui au Congrès de Lens, de protester et de refuser l'arbitrage gouvernemental.

Le personnel des mines de Dourges qui avait fait quelque résistance est aujourd'hui complètement acquis au mouvement. La concession de Courrières, seule, hésite encore ; mais on croit qu'elle se mettra en grève aujourd'hui.

M. Jouveveau a adressé un appel aux mineurs d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne et d'Autriche. Il leur demande de ne travailler que selon les besoins stricts de leurs Compa-

gnies, afin d'éviter l'entrée en France du charbon étranger.

LES CHRYSANTHÈMES

Une exposition qui s'est terminée avant-hier a attiré un grand nombre de Parisiennes : c'est l'exposition de chrysanthèmes qui était ouverte rue de Grenelle, à la Société d'horticulture.

Dédaigné il y a quelques années encore, le chrysanthème est devenu le roi de la mode et égale les moroses journées de la fin d'automne des mille couleurs éclatantes dont les horticulteurs, véritables artistes, ont su parer cette fleur, jadis commune et banale.

Cette exposition marque encore un nouveau progrès sur celle de l'an passé. Toute la gamme des ors, des mauves, des rouges et des marrons se joue sur les chevelures inattendues, les pétales excentriques des triomphateurs du jour. Ce sont des tournesols exquis, des dahlias extraordinaires, d'immenses marguerites. Le chrysanthème prend rang, avec l'orchidée, parmi les étrangetés de notre fin de siècle.

LE GÉNÉRAL DE CATHELINEAU

Une des physionomies les plus curieuses de ce temps vient de disparaître. Le général de Cathelineau est mort presque subitement, vendredi matin, au château de Squividan, près de Quimper (Finistère), chez M. de la Jonquière, neveu de M^m de Cathelineau.

M. Henri de Cathelineau était né en 1813. Encore très vert dans un âge avancé, il a été atteint d'un phlegmon à la suite d'un faux mouvement, et a succombé aux suites de cet accident.

Les obsèques auront lieu jeudi, au Pin-en-Mauges, son pays natal (près de Cholet). Il sera inhumé dans un caveau de famille qui se trouve sous l'église.

UN MORPHINOMANE

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté, en vertu d'un mandat du juge d'instruction Doppfer, M. Gennevraye, sous la prévention de coups et blessures volontaires.

M. Gennevraye, compositeur de musique, âgé de trente-trois ans, qui demeure avenue de Wagram, 29, à Paris, a épousé, il y a trois ans, M^{lle} Grignon-Dumoulin, fille d'un magistrat au tribunal civil de Nantes.

Le mariage, dit le XIX^e Siècle, convenait plus aux deux familles qu'aux futurs.

M. Gennevraye, en effet, avait mené une vie très accidentée, et était morphinomane ; pour se donner du « ressort » probablement, il faisait de ce dangereux poison un usage immodéré, et sa raison s'en était affaiblie.

Une fois marié, il abandonna la musique et reprit, après une courte lune de miel, sa vie d'autrefois.

Bientôt le ménage devint un enfer. M. Gennevraye usa de plus en plus de la morphine.

Quand il apprit que sa femme était enceinte, cela devint pire encore. Il lui reprocha violemment sa maternité future, l'idée d'un enfant qui allait naître lui semblait insupportable et, pour oublier son malheur, M. Gennevraye augmenta sa dose de morphine. Il se mit non seulement à s'en administrer des flots, mais encore il entreprit d'en faire prendre à tout le monde.

Il voulait piquer tout le monde, même la nourrice de l'enfant. Sa femme n'échappa pas à ses obsessions, et l'enfant lui-même devint l'objet de ses mauvais traitements.

Il y a cinq mois, M. Gennevraye partit avec sa famille pour Saint-Valéry-en-Caux, et quelques jours après son arrivée, des voisins de la villa qu'il habitait prévinrent le commissaire de police que des choses abominables se pas-

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

XVI

L'Atlantique ! Ce mot vibrat aux oreilles de René avec une sonorité prestigieuse, et il le répétait encore tout bas, une demi-heure après, en descendant l'avenue des Champs-Élysées.

Naguère, aux Sables-d'Olonne, lorsque, enfant rêveur, il regardait s'arrondir la lointaine ligne bleue, cette immensité pleine de mystère épouvantait son esprit, comme la Mer Ténébreuse des Anciens. Il lui semblait que les navires s'évanouissaient dans une brume radieuse, d'où ils ne reviendraient jamais. Alors, il se serrait contre Henriette, lui faisant promettre qu'ils resteraient toujours l'un auprès de l'autre, qu'ils ne s'en iraient point là-bas. La petite riait de cette terre en présence d'un infini qui ne l'é-

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

frayait pas, elle, son intelligence précise de femme lui montrant des réalités géographiques derrière la vague des horizons.

Encore maintenant, René gardait au cerveau le pli de son impression première. Ce mot, l'Atlantique, élargissait soudain sa pensée, et donnait à ses rêves du moment une extraordinaire intensité. Aujourd'hui, c'était son amour pour M^{lle} Cardénio qui en recevait une sorte de transfiguration. Il lui venait au cœur une joie solennelle, à l'idée de suivre la jeune fille sur ces immensités, voilées derrière les horizons de son enfance. A peine pouvait-il concevoir que cette étendue ne fût pas illimitée et que, de l'autre côté des mers, il y eût l'Amérique. C'était là encore un pays de songe ; il ne l'imaginait point réel, tandis qu'il se figurait très bien l'Espagne ou l'Italie, sans les avoir visitées davantage. Il voyait dans le Nouveau-Monde une terre merveilleuse dont Eva serait la fée toujours chère.

Mais ce départ vers l'inconnu l'attristait en même temps, à cause de ses parents et de toutes les affections anciennes qu'il laissait.

A présent que sa décision lui paraissait irrévocable, et que la pensée de perdre Eva ne l'obsédait plus, il se reprenait de toute l'âme

aux intimités d'autrefois. Il comprenait aussi l'indignité de sa conduite, et n'osait rentrer chez lui, craignant d'y trouver une lettre de sa mère, qu'il attendait ce jour-là. Tout lui devenait prétexte aux remords, même la grandiose perspective des Champs-Élysées, qui lui révélait la gloire de la France vilipendée par M^{lle} Cardénio, et sa propre trahison envers sa race. Souvenir d'Henriette, affections de famille, paix et conscience, il aurait donc tout immolé à cette femme, tout jusqu'à la fierté de sa patrie qu'il avait à peine défendue contre ses attaques !

Était-ce assez absurde pourtant ! Qu'avait-elle donc de plus que toutes les autres femmes, pour avoir dévasté son âme à ce point ? Sans doute, elle était jolie, mais d'une beauté trop régulière de statue ; sans doute, elle avait l'instinct des toilettes troublantes et des élégances qui semblent à peine étudiées : la première Parisienne rencontrée ne l'avait-elle pas ?

Et le moral chez Eva n'égalait même point la beauté. Elle n'avait ni la tendresse d'Henriette, ni son espièglerie charmante. Au fond elle dédaignait l'amour et n'y revenait que par jalousie. Elle l'acceptait, lui, pour fiancé, comme elle avait accepté le premier venu qui ne troublerait

pas sa manie de prosélytisme. Oui, cette passion était illogique, absurde, mais par cela même plus dévorante. Tout de même, songeait-il, quelle étrange hantise que l'amour ! Il se rappelait très exactement la minute précise où ce mal avait pénétré en lui. C'était à sa seconde entrevue avec la jeune fille, dans le cabinet de Cardénio. Jusque-là il ne l'aimait pas, il avait seulement peur de l'aimer. Et depuis, il la retrouve toujours, dans la fixité du souvenir, telle qu'il la vit ce soir-là. Il ne la dégage plus de ce cabinet tiède et coquet, ni de sa toilette d'alors, ni des allures si dangereuses de petite fille qu'à de certaines heures elle savait prendre. Leur causerie d'art, le danois qu'elle caressait, leur poignée de main en se quittant, ne s'effaceraient jamais de sa mémoire. Et, quelques griefs qu'il nourrissait contre Cardénio, il ne peut se défendre à son égard d'une involontaire sympathie : Eva, ce soir-là, lui ressemblait trop. Au contraire, la froide dominatrice qu'elle est d'habitude, ne se fixe point dans la pensée du jeune homme. Elle l'a conquis par son apparente faiblesse, cette arme terrible entre toutes de la femme.

En proie à ces réflexions douloureuses, René finit par regagner instinctivement la place

saient chez le compositeur, que l'on entendait crier, menacer, et que les domestiques poussaient des cris d'effroi; l'un de ceux-là affirma que le petit Pierre, alors âgé de six mois, avait été brutalisé violemment par son père.

Une enquête fut ouverte, puis abandonnée.

Quand M. Gennevraye et les siens revinrent à Paris, les choses allèrent de mal en pis.

Ces jours derniers, M^{me} Gennevraye fut prise des douleurs de l'enfantement. A ce moment, son mari fut saisi de tels accès de fureur, que la sage-femme qui l'assistait s'en alla prévenir la police de ce qui se passait.

La nuit de l'accouchement, mercredi dernier, quand M^{me} Gennevraye mit au monde un petit garçon, son mari fut pris d'un véritable accès de rage; il fallut l'empêcher d'approcher du lit de la jeune mère; sa seringue de Pravaz à la main, il voulait morphiniser tout le monde.

Enfin la sage-femme s'y opposa et alla prévenir M. de Bullemont, commissaire de police des Ternes. De son côté, M^{me} Gennevraye avait, paraît-il, écrit déjà à ses parents, qui s'empresèrent d'accourir.

Ajoutons que le confrère de Paris auquel nous empruntons ces détails dit que depuis que M. Gennevraye est privé de morphine, il est redevenu calme. Il prétend qu'il est victime d'une vengeance de ses beaux-parents.

C'est dans ces circonstances que M. Gennevraye a été arrêté, puis interné à l'infirmerie du Dépôt.

L'abus du poison a complètement altéré ses facultés mentales.

Il va être examiné par une Commission de médecins aliénistes.

Nous apprenons que M. Doppfer, juge d'instruction, a chargé MM. Motet, Ballet et Voisin d'examiner l'état mental de M. Gennevraye.

En conséquence, M. Gennevraye va quitter l'infirmerie spéciale du Dépôt, pour être transféré soit à Mazas, soit à la Santé, où il sera tenu à la disposition des médecins.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 22 novembre 1894.

Après une panique de courte durée, notre marché s'est relevé avec une vigueur et une promptitude qui démontrent que nous sommes moins atteints qu'on ne paraissait le croire par la crise qui, partie des républiques sud-américaines, a causé sur la place de Londres de grands désastres, pour atteindre ensuite après l'Espagne, l'Italie et le Portugal, toutes les places allemandes, victimes de la guerre insensée qu'elles avaient déclarée aux fonds Russes, sans réfléchir que derrière la Russie il y avait le crédit de la France.

La Russie peut du reste se défendre: elle possède sur les différentes places de l'Europe un stock de 454 millions d'or, et environ 671 millions à Saint-Petersbourg, soit ensemble 1,125 millions en or. Il lui est facile avec de pareilles ressources de défendre, comme nous l'avons vu, ses fonds d'Etat contre les attaques des adversaires de l'alliance Franco-Russe. Il n'y a rien que de très naturel au relèvement du Rouble, de l'Orient Russe et du Consolidé or,

et surtout du nouveau Russe qui est à la veille de revenir à son prix d'émission.

Les autres fonds d'Etat ont contribué à accentuer ce revirement, alors que les baissiers semblaient être les maîtres du marché.

Les rentes françaises ont marqué ce retour offensif des acheteurs en regagnant une partie du terrain qu'elles avaient perdu. Le 3 0/0 ancien reste à 94.85, le nouveau à 93.80 et le 4 1/2 à 104.20.

L'Extérieur, l'Italien et le Portugais ont profité de ces bonnes dispositions générales, quoique la situation des changes étrangers n'indique pas une amélioration sensible de leur situation financière et économique.

Les sociétés de crédit, ainsi que nous l'avions prévu, devaient profiter d'une amélioration générale qui prépare bien l'établissement de leurs bilans de fin d'année.

La Banque de Paris se rapproche du cours de 700 francs et le Crédit Foncier a repris le cours de 1200. Il existe cependant pour cette institution un point nauséux qui serait de nature à troubler la quiétude de ses actionnaires, si la commission chargée d'examiner la proposition Siegfried sur la création d'une caisse destinée à fournir les prêts aux communes avec les fonds des caisses d'épargne et à 4 0/0 d'intérêt en moins, adoptait cette proposition. Si cet avantage venait à prévaloir il enlèverait au Crédit foncier la clientèle des emprunts des communes, c'est-à-dire plus de la moitié de ses opérations actuelles.

Le Société Générale, le Crédit Lyonnais, le Crédit Mobilier et même le Nouveau Comptoir d'Escompte, sont en voie de regagner une partie du terrain perdu pendant les jours qui ont précédé la panique.

L'obligation Immeubles de France à 382 conserve la partie gagnée sur le coupon de 3.75 détaché le 10 courant.

L'obligation première hypothèque Linarès-Almería, dont les travaux se poursuivent avec une grande activité ainsi que les ingénieurs de Fives-Lille viennent de le constater, cote 165 francs.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie sont recherchées à 440.

Les Chemins Économiques valent 394 francs.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

AVIS

Les Diplômes de l'Exposition de Saumur seront irrévocablement distribués aux Lauréats dans la première quinzaine de décembre.

Le retard apporté dans cette distribution provient d'une mauvaise façon imputable au lithographe de Paris chargé du travail.

A. POTTIER.

Saumur, 21 novembre 1894.

Mon cher Directeur,

J'ai reçu hier à Angoulême le numéro du *Courrier de Saumur* du 19 novembre, dans lequel un monsieur D... déverse sa bile sur les cléricaux en général et sur ma personne en particulier.

L'auteur, qui a bien soin de ne dire ni qui il est, ni ce qu'il est — trois points? — me

traite de cléricale; je veux l'en remercier par votre intermédiaire, l'anonyme derrière lequel il se cache ne me permettant pas de le faire directement.

Oui, je suis catholique, et j'en suis fier. J'ai la conviction, suivant un mot de M. Thiers, que *la religion catholique n'a jamais empêché de penser que ceux qui ne sont pas nés pour penser.*

Ceci posé, je dis et je maintiens qu'aussi longtemps que la Commission de l'Exposition a douté du succès de son entreprise, elle s'est montrée pour moi et mes propositions d'une gracieuseté à nulle autre pareille. Et en voici la preuve:

Le 5 juin, je proposai de conférer à M. Berger, notre député, la dignité de président d'honneur. Il me semblait juste que cette dignité, antérieurement attribuée à MM. le Général, le Sous-Préfet, le Maire, fût également partagée par le Député de l'arrondissement.

Le président met la question aux voix: deux mains se lèvent en faveur de ma proposition, celle de M. Bauge et la mienne, 23 se lèvent contre. Voilà pour l'épreuve publique. Mais je suis tenace et je demande le scrutin secret. Oh! qu'on fait de choses dans un certain camp lorsque l'on n'est pas vu! Au dépouillement, 43 voix acclament M. Berger, 42 seulement le repoussent.

M. Berger est nommé.

Merci, Messieurs, c'est tout ce que je voulais. Mais voyez-vous cette indépendance? Sur les 23 opposants, 11 n'avaient pas osé penser tout haut ce qu'ils pensaient tout bas. Pauvres gens, doivent-ils souffrir de cet esclavage dont ils ne trouveraient jamais d'exemple parmi nous. Mais passons!

A la réunion suivante, un nouvel incident se produit. Celui-là était plus grave, comme vous allez en juger.

Il s'agissait de décider quels seraient les entrepreneurs auxquels seraient confiés les travaux d'installation de l'Exposition. Un membre prétendit que le travail des entrepreneurs de Saumur coûterait plus cher que celui d'entrepreneurs étrangers qui sont, affirma-t-il, mieux outillés et plus expérimentés dans ces sortes de travaux.

Personne ne protesta!

Je prends alors la parole, je m'élève avec force contre ces assertions audacieuses, j'assure que nos ouvriers sont tout aussi expérimentés et aussi bien outillés que ceux de Tours et d'Angers; enfin j'ajoute qu'alors même que les prix des entrepreneurs saumurois seraient plus élevés, ce sont encore eux qu'il faudrait favoriser de préférence à tous autres.

Et j'ai gagné ma cause, c'est-à-dire celle des ouvriers de Saumur que je défendrai toujours. Je crois avoir ainsi rendu tous les services qui étaient en mon pouvoir.

Mais il vint un moment — c'était au lendemain de l'Exposition et quand il ne s'agissait

plus que d'en partager les résultats — où tout se transforma en questions de boutique. Alors, ce n'était plus mon affaire...

Je me retirai donc au sujet d'un incident intéressant encore la classe ouvrière, incident que vous connaissez et sur lequel je n'ai pas à revenir... pour l'instant.

Agréer, mon cher Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

SOURDEAU.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Paul Richer, charpentier, et Alphonsine Sauton (veuve), couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste Guillot, de Saumur, et Louise Gaudeau, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ARCHIVISTE D'ÉTAT-MAJOR

Par décision ministérielle du 9 novembre, M. Saumur, archiviste de 1^{re} classe des bureaux d'état-major, récemment nommé, en dernier lieu lieutenant surnuméraire au 107^e régiment d'infanterie, adjoint au bureau de recrutement de Poitiers, a été désigné pour être employé à l'état-major du 9^e corps d'armée.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Frouin, cultivateur à Martigné-Briand, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Saumur, à un mois de prison, pour coups et blessures sur sa fille et sur sa femme.

M^{me} Desêtres demande qu'on applique à son client une simple peine d'amende.

La Cour a diminué la peine prononcée par les premiers juges à six jours et lui fait l'application de la loi Bérenger.

PRIX DE VERTU

Judi a eu lieu, à l'Académie Française, la distribution des prix de vertu.

Nous remarquons avec plaisir qu'une médaille de 4,000 fr., de la fondation Honoré de Suss, a été attribuée à M^{lle} Louise Mufot, à Angers, qui, dit M. Cherbuliez, rapporteur, « est habile directrice d'une institution d'aveugles qu'elle a fondée au prix des plus grands sacrifices. »

Longué. — M. Guérin, ex-notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Longué.

L'influenza. — Les époux Trouvé, de Longué, s'étaient retirés depuis quelque temps à la campagne, pour y vivre tranquillement. Une pneumonie, compliquée d'influenza, les atteignit tous les deux en même temps. La maladie fit des progrès rapides et, jeudi soir, l'homme et la femme succombèrent à quelques heures d'intervalle.

CHINON. — Cette charmante ville cherche à s'embellir de plus en plus. L'administration

Clichy, après avoir erré longtemps sur les boulevards. Ses appréhensions ne l'avaient point trompé; le concierge lui remit une lettre timbrée des Sables-d'Olonne.

— Il n'est venu personne pour moi? questionna-t-il machinalement.

— Si, un monsieur. Il doit repasser dans la soirée.

Au portrait que fit de ce visiteur le concierge, René reconnut Maurice Clavier. Il donna l'ordre de le recevoir, puis commença de monter ses cinq étages, lentement, assombri encore par la présence de cette lettre qu'il s'inquiétait d'ouvrir tout à l'heure.

D'ordinaire, pourtant, c'était une de ses meilleures joies d'apercevoir dans son casier ces lettres dont il reconnaissait l'écriture: elles apportaient dans la solitude maussade de l'atelier un peu de l'intimité douce de la maison de famille. Il voyait sa mère l'écrivant, seule à l'angle du petit salon qui s'ouvrait sur le port; elle était assise à un étroit bureau d'acajou, aux encoignures usées; René se souvenait de ce meuble avec émotion, à cause des longues heures d'autrefois qu'il y avait passées à dessiner ou à peindre à côté d'Henriette.

Mais aujourd'hui, comme elles devenaient

sombres, ces évocations des choses familières qu'il ne reverrait peut-être plus!

Arrivé dans son atelier, tourné vers le nord et déjà obscur à cette heure, il jeta son chapeau et sa canne sur le canapé et s'approcha de la fenêtre. Ses doigts tremblaient en déchirant avec une hâte nerveuse l'enveloppe résistante de la lettre.

Il lut quelques lignes, puis soudain se mit à marcher furieusement, les bras croisés, la figure contractée, ricanant dans un accès d'ironie poignante:

— A la bonne heure! Au moins, c'est complet!

Sa mère lui annonçait une nouvelle désastreuse, le naufrage du *Saint-Emilien*, perdu corps et biens à l'embouchure de la Gironde.

Lorsqu'il fut un peu calmé, il reprit sa lecture, afin de connaître mieux les détails. Ils étaient navrants. Le brick s'était jeté sur un récif, la nuit, sous une forte bourrasque, par le travers de Cordouan. L'équipage, cinq hommes et un mousse, avait péri; deux matelots étaient venus, accrochés à une épave, jusqu'à quelques encablures du phare, mais d'énormes lames les avaient brisés sur les roches; on n'avait encore retrouvé que leurs

deux cadavres. M. et M^{me} de Mordanes s'étaient vus dans l'obligation de secourir les familles des naufragés, désormais dénuées de toutes ressources. Cela compliquait encore leur embarras financier. Pour comble de malheur, non seulement la cargaison de sel était perdue, mais la Compagnie d'assurances refusait de couvrir la perte du bâtiment lui-même, alléguant, entre autres prétextes, l'inexpérience du patron choisi par l'armateur du *Saint-Emilien*.

Cette mauvaise loi allait donner lieu à un procès, à des enquêtes dont M. de Mordanes, de plus en plus affaibli par la maladie, était hors d'état de s'occuper.

« Mon cher enfant, concluait la mère de René, il faut que tu nous reviennes immédiatement. Ton père te réclame tous les jours; tu te mettras au courant de nos affaires avec M. Grenu, qui a fait preuve dans ces circonstances d'un dévouement sans égal. Il peut avoir ses travers et ses ridicules comme tout le monde, mais c'est un bien excellent ami. Sans cesse, il s'informe de toi et ne comprend guère que tu ne reviennes pas travailler dans son étude. Nous t'attendons un de ces jours. Moi-même, j'ai besoin de t'embrasser: je me sens si triste auprès du lit de ton père, sous le coup de

toutes ces infortunes qui nous accablent. Au revoir et à bientôt, n'est-ce pas, mon René? »

La première pensée du jeune homme, à cette lecture, fut de rédiger un télégramme pour annoncer son retour à ses parents. Puis il se ravisa et résolut d'attendre au lendemain.

La fenêtre était ouverte, il vint s'y accouder. La vue d'une cour intérieure, profonde comme un puits de mine, n'était pas de nature à dissiper ses idées noires; il retomba tout de suite en des incertitudes, et bientôt en un complet désespoir. L'image d'Eva, la perspective d'une arrestation lui revenaient. S'il s'expatriait maintenant, la lettre de sa mère décuplerait ses remords. Mais d'autre part, en supposant qu'il parvint à dominer sa passion et à laisser Eva s'embarquer seule, peut-être ne retournerait-il aux Sables que pour se voir arrêté chez ses parents par la gendarmerie, et ramené à Paris comme un malfaiteur. Sa situation apparaissait de tous côtés inextricable.

(A suivre.)

La mère, à bébé qui a fait une sottise et cherche à se disculper par un mensonge:

— Tu mens, c'est très mal: pourquoi mens-tu?

— Tiens! si je disais la vérité, j'aurais le cou!

municipale vient de prendre l'initiative d'une excellente mesure : la plantation de nombreux arbres sur le remblai qui longe la Vienne et qui est situé au sud de la place Jeanne-d'Arc.

La création d'un quinconce en cet endroit est un heureux complément au jardin public du kiosque.

A LA RECHERCHE D'UN ELEVE

L'instituteur laïque de Chavagnes-en-Pail-lers (Vendée), M. Rémy, a des loisirs. Depuis deux mois qu'il a ouvert sa classe, il n'y a pas encore vu un seul élève, et cependant la commune de Chavagnes-en-Pail-lers compte plus de douze cents habitants.

La préfecture a pris son sort en pitié et veut, coûte que coûte, lui donner des élèves. Mais où les prendre ? Il y a bien trois cantonniers qui habitent Chavagnes, il y a bien aussi un receveur ruraliste dans ce pays ; mais, par une fatalité désolante, ni le receveur, ni les trois cantonniers n'ont d'enfants mâles !

Que faire ? L'administration ne s'est pas découragée pour si peu.

Des ordres auraient été donnés à l'agent-voyer cantonal avec mission de rechercher trois cantonniers qui auraient des enfants mâles. On leur offrirait des avantages s'ils consentaient à permuter avec leurs trois collègues. — Pour le receveur, c'est plus difficile : c'est un vieux soldat qui n'a qu'une fille âgée.

Mais l'agent-voyer est revenu bredouille, et on attend toujours à Chavagnes les trois cantonniers pères de famille qui pourront donner de l'occupation à ce pauvre instituteur.

Ce ne sont cependant pas des enfants qui manquent à Chavagnes, puisque les Frères ont deux cent sept élèves.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette affaire, c'est que plusieurs républicains de la commune, qui ont des garçons et des filles, les font élever chez les Frères et les Sœurs, et sans prendre pitié de l'instituteur laïque, le laissent se morfondre dans son école abandonnée.

Nous avons reçu, samedi, la lettre suivante :

« Saumur, 20 novembre 1891.

» Monsieur le Rédacteur,

» Puisque M. Brard a cherché à atténuer l'irrégularité de sa conduite, dans la difficulté qu'il a eue avec M. Lépine, en publiant des déclarations erronées, et qu'en dernier lieu il a considéré qu'il suffisait simplement, pour se soustraire aux obligations qu'impose l'honneur, d'écrire les mots « on ne se bat pas avec M. Lépine », il m'oblige, en qualité de témoin de ce dernier, de sortir du rôle que je m'étais assigné et de déclarer publiquement :

» 1° Que si j'ai accepté la mission de témoin, c'est que je considérais, et que je considère encore aujourd'hui, M. Lépine comme un homme tout aussi honnête que M. Brard ;

» 2° Que l'insinuation outrageante qui touche M. Lépine atteindrait indirectement ses témoins, si M. Brard était, dans l'espèce, seul responsable de ses actes, de ses écrits ;

» 3° Que M. Brard n'a aucun motif valable pour prétendre que M. Lépine est indigne de se rencontrer avec lui, surtout après l'avoir maladroïtement provoqué ;

» 4° Qu'en un mot, M. Brard a fait preuve, dans la circonstance, d'un sentiment de conservation exagéré, et que, par suite, il s'est attribué lui-même l'épithète qu'il a adressée à M. Lépine.

» Je laisse au second témoin (dont la situation professionnelle entrave la liberté d'action) le soin d'agir comme il le croira devoir le faire.

» Agréé, Monsieur, etc.

» N. LANGLOIS. »

Les Vins en Anjou

La *Revue vinicole* donne les intéressants détails qui suivent sur la situation vinicole en Anjou.

Le vignoble blanc, cruellement éprouvé par le phylloxera, est encore en voie de reconstitution et ne se replante que petit à petit.

Les parties refaites sont belles et arrivent à une bonne maturité.

Les vignobles rouges sont vendangés. Il y a abondance et qualité.

Les achats se sont faits très rapidement. Presque toute la récolte est vendue pour être pressurée en blanc et faire des vins mousseux. La Champagne est venue prendre une large part de ces achats sur tout le cours de la Loire depuis Saumur, Langeais et Cinq-Mars, où elle s'est assurée plusieurs milliers de pièces, jusqu'au Sancerrois où elle a acheté la récolte entière des communes de Sancerres, Saint-Satin, Ménétréol.

En résumé, année de quantité équivalente à l'année dernière et supérieure comme qualité.

La quantité de vin rouge, dit la *Revue des vins et liqueurs*, sera égale à la moitié de celle de l'année dernière, mais supérieure comme blanc. Suivant les probabilités, la quantité sera moindre que l'année dernière et plus faible en alcool.

La cueillette des plus hâtifs dits gros plants, grolots, cots, tous de raisins rouges, qui le plus souvent se pressent en blanc, est terminée. Des premiers, et dans les vignobles traités, le rendement est d'un tiers au-dessus de la quantité supposée, dans les grolots elle excède davantage et cette année peut compter pour ces vins une des meilleures depuis longtemps ; aussi s'est-il fait de nombreuses affaires et les maisons de la Champagne et des premières marques ont fait dans l'Anjou et la Touraine des achats considérables de ces vins pressés en blanc, ce qui permettra de combler le déficit de leur vignoble et d'atténuer les hauts prix par eux payés dans certaines localités. De l'ensemble, il résulte que l'année actuelle sera une des meilleures pour les propriétaires et telle que nous n'en avons eu depuis quatre ou cinq ans, surtout pour les rouges, et étant donnée la non-réussite de certains vignobles, il faut espérer pour les propriétaires un écoulement facile du stock restant, largement entamé par les achats.

Quant aux cours, ils sont quelque peu en baisse sur l'année dernière, mais il y aura, pour les acheteurs, à observer une très scrupuleuse attention dans le choix des vins.

Comme degré, tout fait supposer une infériorité d'environ 1/4 sur la moyenne des vins de l'année 1890.

Les quelques pluies survenues ont donné aux raisins, qui souffraient beaucoup de la sécheresse prolongée que nous éprouvions, un développement considérable, et les beaux jours et la chaleur qui ont suivi ont eu pour effet de faire mûrir des raisins qui semblaient ne jamais devoir arriver à maturité complète. Ceci s'entend pour les plants dits... bretons... pinots... donnant les vins supérieurs, tant rouges que blancs.

En résumé, les vigneron de la région se montrent assez satisfaits.

Nos vignobles d'Anjou et de Touraine, qui comptent des crus tels que la Coulée de Ser-rant, les côtes de Layon, Champigny-le-Sec, Brézé, Souzay, Dampierre, Saint-Cyr, Bour-gueil, Vouvray, Saint-Avertin et tant d'autres, fournissent des vins dont la réputation se perd dans la nuit des temps et qui sont connus du monde entier. Tellement connus, d'ailleurs, que nos concurrents de Champagne n'ont pas hésité, lorsque leurs récoltes se sont trouvées insuffisantes, à venir s'approvisionner dans nos contrées.

Nos maisons de commerce, d'ailleurs, ne sont pas moins intéressantes ; car, en somme, toute personne connaissant un peu le travail considérable que nécessite la fabrication des vins mousseux doit être surprise du bon marché incroyable auquel nous vendons des vins irréprochables.

On doit dire aussi que nous sommes largement récompensés par l'intérêt croissant que le public nous accorde, et que nous constatons avec une légitime satisfaction que la vente des mousseux de Saumur s'accroît continuellement et régulièrement, en dépit des entraves et des querelles que nous soulèvent nos bons amis champenois.

Il est vrai que ceux-ci, puissantes maisons qui vendent des vins à des prix élevés et encaissent des bénéfices par millions, se deman-

dent avec une certaine inquiétude si peu à peu le public n'arrivera pas à préférer nos vins d'Anjou, dont les prix ne peuvent être comparés, étant en moyenne trois ou quatre fois inférieurs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 22 Novembre 1891

Versements de 81 déposants (10 nouveaux), 24,475 fr.

Remboursements, 28,926 fr. 66.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

FAITS DIVERS

UNE VIGNE FÉCONDE

Les nombreux touristes qui ont visité Vertou (Loire-Inférieure) dans le courant des mois derniers remarquaient avec une véritable stupéfaction, auprès du bourg, sur la route de Nantes, une vigne de gros-plant dont tous les ceps étaient littéralement surchargés de raisins et faisaient prévoir une récolte merveilleuse.

En effet, la production de cette vigne, après vendanges faites, a été pour ainsi dire miraculeuse et a dépassé les plus belles espérances ; elle a atteint 420 barriques à l'hectare, soit 270 hectolitres à l'hectare ! Le fait est assez curieux et mérite d'être signalé, d'autant plus qu'il s'était déjà produit en 1875.

Ce résultat, qui a fait honneur au propriétaire, M. Guillou, n'est pas uniquement un effet dû au hasard, comme on pourrait le croire, ou à un sol exceptionnellement propice ; car le même vigneron obtient couramment chaque année, même en muscadet, un rendement supérieur à la moyenne. Ce résultat, disons-nous, est dû plutôt à une façon culturale bien entendue, à une fumure régulière et aux traitements recommandés et bien appliqués surtout.

Cet exemple doit être encourageant pour les viticulteurs de la région ; il leur démontre qu'avec une culture bien ordonnée, on peut encore sauver sa vigne et lui conserver un prix rémunérateur.

Autrefois la vigne s'accommodait de soins culturaux rudimentaires. Tout marchait bien avec une bonne et vieille routine. Tout est changé aujourd'hui par le fait des saisons et l'épuisement du sol. La viticulture, si durement atteinte, ne peut se relever qu'à l'aide des méthodes nouvelles, basées sur l'expérience. (Phare de la Loire.)

UNE SÉRIE DE 13

Le 13 novembre était un vendredi.

Cette coïncidence de dates, encore assez rare, est l'objet d'une double superstition : les uns y voient un présage de chance, les autres un présage de malheur. On ne croit pas plus à l'un qu'à l'autre ; mais nous devons signaler, à titre de curiosité, une autre série de coïncidences assez extraordinaires, au Havre.

Le vendredi 13 novembre, on a enregistré, à la mairie de cette ville, 13 mariages, 13 naissances et 13 décès.

Voilà certainement une série de 13 qui ne doit pas se rencontrer souvent.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1891

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, et Salies-de-Béarn.

Durée de validité: 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne

droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

CONSEILS ET RECETTES

MOYEN D'ENLEVER LES PEINTURES ANCIENNES

La *Bayerische gewerbzeitung* donne la recette suivante pour enlever la peinture et le vernis anciens sur le bois :

On agite deux parties d'ammoniaque avec une partie d'essence de térébenthine, de façon à former une émulsion stable que l'on applique sur la peinture à enlever. Au bout de quelques minutes, la peinture est ramollie au point de pouvoir être enlevée par grattage ou friction.

Ce procédé aurait été appliqué avec succès à l'enlèvement d'une peinture ancienne qui avait résisté à l'action de la lessive forte.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 heures. Rideau: 8 h. 1/2

Direction: H. DAVID.

LUNDI 23 Novembre 1891

L'ONCLE CÉLESTIN

Opérette nouvelle en 3 actes, de MM. Ordonneau et Keroul, musique d'Edmond AUDRAN, l'auteur de la *Mascotte*.

ON COMMENCERA PAR

UNE DATE FATALE

Comédie en 1 acte, de Quatrelles.

Le Champ d'Or

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MINES D'OR

Siège social à Londres. — Siège administratif à Paris

Services de l'exploitation à Johannesburg (Transwal)

Bulletin de production

Octobre 1891

Les 10 pilons en fonctionnement ont broyé 850 tonnes donnant 1,100 onces d'or.

La production d'octobre est supérieure de 150 onces à celle de septembre et porte à 6,510 onces la production totale depuis le mois de mars.

10 pilons nouveaux sont en fonctionnement depuis le 1^{er} novembre.

Le Conseil d'administration.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.



LE GRESHAM, fondé à Londres en 1848
Société d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854
Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.
RENTES VIAGÈRES payables sans frais
Sommes payées 30 Juin 91: 234 Millions 800.000 fr.
Assurances proposées 18 Juin 90: 1.000 Millions 666.812.355 fr.
Prospectus et renseignements gratuits et franco
à Paris, dans les bureaux de la 0^e, 30, r. de Provence

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

AVIS

Suivant acte passé devant M^e LELIÈVRE, le 19 NOVEMBRE 1891, la Société en nom collectif formée entre M. JULES MEXME et M. EUGÈNE MEXME, de Saumur, sous la raison sociale **Mexme frères**, suivant acte reçu par M^e PINAULT, notaire à Saumur, le 19 juin 1885, pour le commerce en gros et en détail de rouennerie, draperie et chemiserie, a été dissoute à partir du 31 octobre 1891.

Pour extrait,
LELIÈVRE.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n^o 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

PURGE LÉGALE

D'un acte passé devant M^e POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), les vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix et sept janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, et en présence de témoins,

Il résulte que M. Jean Turpault, propriétaire cultivateur, époux de dame Jeanne Barbault, demeurant à la Petite-Carie, commune de Cernusson, canton de Vihiers (Maine-et-Loire),

A vendu à M. Ludovic Neau, marchand sabotier, et à Madame Louise Charault, son épouse, demeurant ensemble ville de Vihiers (Maine-et-Loire),

Neuf parcelles de terre labourable, situées commune de Cernusson (Maine-et-Loire), savoir : 1^o Six ares trente centiares, au lieu dit le Verger; 2^o Quarante-huit ares cinquante centiares, au Verger ou encore la Carie; 3^o Quinze ares trente centiares, à l'Ouche-du-Bois; 4^o Quatre-vingt-seize ares, au Champ-du-Cormier ou du Cerisier; 5^o Quatre-vingt-quinze ares soixante-quinze centiares, au Champ-du-Bordage; 6^o Cinquante ares vingt-cinq centiares, au même lieu; 7^o Soixante-trois ares, au Champ-du-Front; 8^o Un hectare vingt et un ares cinquante centiares aux Dix-huit-Boisselées; 9^o Soixante-quinze ares, au même lieu.

Moyennant, outre les charges, le prix principal de dix mille francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-onze, ainsi que le constate un procès-verbal de dépôt dudit jour, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date des onze juillet et dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, à Madame Jeanne Barbault, épouse de M. Jean Turpault, sus-nommés; et, suivant exploit de M^e Mullou, huissier à Saumur, en date du dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, aussi enregistré, à M. le Procureur de la République près ledit Tribunal civil de Saumur;

Avec déclaration :

1^o Que ladite signification était faite pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois,

Et que faute de se mettre en règle dans ce délai les immeubles vendus seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains des acquéreurs de toutes hypothèques de cette nature;

2^o Spécialement à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles vendus sont, outre le vendeur, savoir :

En ce qui concerne les immeubles compris audit acte de vente sous les numéros 1, 2, 3 et 5: Jean Turpault père, Jeanne Boudier, veuve de François Turpault; ceux compris sous les numéros 6 et 7: Made-moiselle Françoise Turpault; ceux compris sous le numéro 4: Madame Louise Turpault, veuve de M. Jean Floneau, et André Turpault; ceux compris sous les numéros 8 et 9, indivisément entre Louis Robinet et Désirée Chemineau, son épouse: Madame Ma-

rie Coiffard, veuve de Jean-Louis Chemineau; ceux compris sous le numéro 8, indivisément entre Louis Robinet et dame Désirée Chemineau son épouse: Madame Marie Coiffard, veuve de Jean-Louis Chemineau, et Jean Chemineau fils; communauté Jean-Louis Chemineau et Marie Coiffard; ceux compris sous le numéro 9, indivisément entre Louis Robinet et dame Désirée Chemineau, son épouse, et Jean Chemineau fils: propre de Jean-Louis Chemineau père;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier ladite signification dans les formes prescrites par la loi, conformément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

Pour extrait,
ANDRÉ POPIN.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

Vente Mobilière

Le DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1891, à midi, dans une maison sise à St-Cyr-en-Bourg, M^e LECOMPTE procédera à la continuation de la vente mobilière après le décès de M. DENIS RENAULT.

On vendra:

Lit, armoire, buffet, deux charrettes, un tombeureau, un cheval, harnais, charrues, bois à brûler, paille, vins en cercles et en bouteilles.

Au comptant, plus 40 0/0 pour les frais.

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Petits Chiens anglais

A VENDRE

Une belle Jument

de coupé — dressée — 5 ans

A VENDRE

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (975)

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE

DE

Taillis et Baliveaux

Le dimanche 6 décembre 1891, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie de Jumelles, M^e CAILLEAU procédera à la vente annuelle, aux enchères publiques, des taillis et baliveaux dépendant de la Terre des Hayes, communes de Brion et Jumelles, appartenant à M. le Marquis de Montesquiou.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gardes de la propriété.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable
BELLE ET GRANDE
MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire

Grande Liquidation

MAISON MARTINI

FUMISTE

Rue de Bordeaux, 48, Saumur

Articles de Chauffage

en tous genres et de tous les prix

Tels que: Cuisinières, Poêles de toutes sortes, Calorifères, grands Fourneaux tôle et fonte pour maisons bourgeoises et hôtels. Intérieurs de cheminées de tous les modèles. (750)

On demande un JEUNE HOMME de 16 à 18 ans.

S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Elève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAYEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Fromages Extra

| | |
|--------------------------------|------|
| Camembert (double-crème)... | 0.60 |
| Brie (véritable)..... 1/2 kil. | 1.40 |
| Gruyère extra..... | 0.90 |
| — Emmenthal..... | 1.20 |
| Port salut..... | 1.50 |
| Roquefort..... | 1.60 |
| Chester..... | 1.90 |
| Hollande..... | 1.20 |

Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine

| | |
|-------------------------------------|------|
| Choucroute de Strasbourg, 1/2 k. | 0.20 |
| Poitrine fumée..... | 1.60 |
| Jambon désossé, roulé..... | 1.60 |
| Saucisses fumées de Strasbourg..... | 0.15 |

Patés de Foie gras truffés de Strasbourg et de Ruffec la terrine 1.75, 2.75, 3.75, 5 et 8 fr.

PATÉS TRUFFÉS, ALOUETTES, BÉCASSES, GRIVES, PERDREAUX ET LIÈVRES la terrine 2.75 et 5 fr.

Baisse de Prix sur les Cafés, Grillé bonne qualité 2.50 la 1/2 kil.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.